

David Pujadas, avez-vous au moins lu le coran ?

La question de l'islam en France est devenue ces dernières années une préoccupation majeure pour une grande partie des français. Mais certains journalistes bobos et des intellectuels musulmans le présentent comme une religion de paix et d'amour qui est seulement incomprise par les gaulois.

Le dernier en date à évoquer ce sujet est le journaliste vedette de F2, Mr David Pujadas, qui a écrit un livre avec l'imam de Drancy M. Chalgoumi sur l'avenir de l'islam de France.

Rien que ça, me diriez-vous...

Alors à mon tour et à l'occasion du 8 mars, la journée internationale de la femme, de soulever la place de cette dernière dans la religion de paix et d'amour, et de demander à M. David Pujadas et à son ami le célèbre imam sans peur et sans reproche, qui veut incarner par des gesticulations stériles l'islam de France, d'éloigner de mon esprit tordu mais sans se parer de la takkya, si chère à la religion de Mahomet, mes craintes qui sont fondées sur le devenir de la femme islamique de France et de Navarre, pour son intégration pleine et entière dans la société français comme une citoyenne jalouse de ses droits.

Et pour être dans l'air du temps, je leur conseille qu'on ouvre ensemble le coran pour y voir de près ce que prévoit l'islam pour les femmes musulmanes. Je ne veux pas évoquer le sort des mécréantes et des esclaves dans cet article.

Sourate 2 verset 223 : « Vos épouses sont pour vous un champ de labour ; allez à votre champ comme et (quand) vous le voulez et oeuvrez pour vous-mêmes à l'avance. Craignez Allah et sachez que vous Le rencontrerez. Et fais gracieuse annonce

aux croyants ! »

M. Pujadas, vous voyez que le Dieu de la Mecque considère la femme comme un champ arable que l'homme son maître peut labourer quand il veut, à sa guise. Alors où est la dignité humaine de la femme dans l'islam que vous défendez ? Et je vous défie de me trouver le mot amour dans le coran concernant ma mère, mon épouse, mes sœurs, mes filles et mes petites filles

Sourate 4 verset 3 : « Et si vous craignez de n'être pas justes envers les orphelins... Il est vous permis d'épouser deux, trois ou quatre, parmi les femmes qui vous plaisent, mais, si vous craignez de n'être pas justes avec celles-ci, alors une seule, ou les esclaves que vous possédez (sans aucune limite). Cela, afin de ne pas faire d'injustice (ou afin de ne pas aggraver votre charge de famille.)

Sourate 4 verset 11 : « Voici ce qu'Allah vous enjoint au sujet de vos enfants : au fils, une part équivalente à celle de deux filles. S'il n'y a que des filles, même plus de deux, à elles alors deux tiers de ce que le défunt laisse. Et s'il n'y en a qu'une, à elle alors la moitié... »

Sourate 4 verset 24 : « Et, parmi les femmes, les dames (qui ont un mari) vous sont interdites, sauf si elles sont vos esclaves en toute propriété (même si elles sont mariées)... »

Sourate 4 verset 25 : « Et quiconque parmi vous n'a pas les moyens pour épouser des femmes libres (non esclaves) croyantes, eh bien (il peut épouser) une femme parmi celle de vos esclaves croyantes. Allah connaît mieux votre foi, car vous êtes les uns et les autres (de la même religion... »

Sourate 4 verset 34 : « Les hommes ont autorité sur les femmes, en raison des faveurs qu'Allah accorde à ceux-là sur celles-ci, et aussi à cause des dépenses qu'ils font de leurs biens. Les femmes vertueuses sont obéissantes (à leurs maris), et protègent ce qui doit être protégé, pendant

l'absence de leurs époux, avec la protection d'Allah. Et quant à celles dont vous craignez la désobéissance, exhortez-les, éloignez-vous d'elles, dans leurs lits et frappez-les... »

M. Pujadas, le verset 34 de la sourate 4, n'autorise-t-il pas la violence contre les femmes ? Vous ne pouvez pas le nier, alors faites un effort et ouvrez le coran pour mieux comprendre l'islam, avant de vous engager pour une cause indéfendable.

Vos gesticulations ne signifient pas que vous avez raison, car l'islam est trop sinueux pour pouvoir le cerner aussi facilement que vous le prétendez.

Monsieur, je vous invite à faire un tour au pays où est née la religion de paix et d'amour que vous semblez admirer où peut-être vous allez découvrir son vrai visage ; là où la femme n'a pas droit à l'existence et où elle est un fantôme ambulante. Et ce n'est pas votre ami l'imam Chalgoumi qui pourra me contredire...

Et dans la sourate 33 verset 50, il est écrit : « Ô Prophète ! nous t'avons rendu licites tes épouses à qui tu as donné leur mahr, ce que tu as possédé légalement parmi tes captives (ou esclaves) qu'Allah t'a destinées, les filles de ton oncle paternel, les filles de tes tantes paternelles, les filles de ton oncle maternel, et les filles de tes tantes maternelles, -celles qui avaient émigré en ta compagnie-, ainsi que toute femme croyante si elle fait don de sa personne au Prophète, pourvu que le Prophète consente à se marier avec ; c'est un privilège pour toi, à l'exclusion des autres croyants. Nous savons certes, ce que Nous leur avons imposé au sujet de leurs épouses et des esclaves qu'ils possèdent, afin qu'il n'y eût donc point de blâme contre toi. Allah est Pardonneur et Miséricordieux. »

M. Pujadas, de grâce, dites à l'imam Chalgoumi d'expliquer aux mécréants français le verset 50 de la sourate 33, car

personnellement je serai ravi d'apprendre que la femme en islam n'est pas un objet sexuel et qu'elle n'est pas qu'une vulgaire marchandise qu'on négocie entre les hommes sous la présidence d'un imam...

Chiche, éclairez-moi, car je suis un inculte ; je n'ai rien compris à la religion de Mahomet et pourtant j'y baigne depuis ma naissance.

Sourate 33 verset 59 : « Ô prophète ! Dis à tes épouses, à tes filles et aux femmes des croyants, de ramener sur elles leurs grands voiles : elles en seront plus vite reconnues et éviteront d'être offensées. Allah est Pardonneur et Miséricordieux. »

M. Pujadas, ce verset coranique, n'est-il pas la preuve que les musulmanes doivent impérativement cacher leur corps pour préserver leur honneur. Elles ne sont que des 'aawra', les parties honteuses de la société islamiques. Alors où est la dignité de la femme musulmane tant chantée par les adeptes de la religion de Mahomet.

L'islam, n'est-il pas misogyne, au point de considérer la femme comme une malédiction, elle qui porte pourtant la vie ?

Un simple trou de plaisir afin de satisfaire les fantasmes de l'homme et accessoirement un organe pour la reproduction, sans plus.

Je ne peux pas passer sous silence le mariage, la polygamie, le divorce et l'héritage en islam qui font de la femme une éternelle mineure.

L'islam voit en la femme l'allié de Satan (Shaytane) au point où même le grand poète Abou Nuwas avait écrit :

Les femmes sont des démons, et elles sont nées comme telles,

Nul ne peut avoir confiance en elles, comme chacun le sait.

Si elles aiment un homme, ce n'est que par caprice,
Et celui qui est le plus grand cruel envers elles,
C'est celui qu'elles aiment le plus,
Ce sont des êtres perfides, je l'assure,
L'homme qui vous aime véritablement est un homme perdu.

M. Pujadas, pouvez-vous accepter le mariage des fillettes qui n'ont pas atteint la puberté à notre époque? Si vous avez des doutes sur ma question, posez-la à votre ami l'imam Chalgoumi, car il est qualifié pour vous apporter la réponse sur le nikah en islam.

Mais en attendant, je me permets de vous citer le verset coranique 4 de la sourate 65 (le divorce) où il est écrit :
« Si vous avez des doutes à propos (de la période d'attente de vos femmes qui n'espèrent plus avoir de règles, leur délai est de trois mois. De même pour celles qui n'ont pas encore de règles. Et quant à celles qui sont enceintes, leur période d'attente se terminera à leur accouchement. Quiconque craint cependant, Il lui facilite les choses. »

Il est clair que le coran autorise le mariage des fillettes qui n'ont pas atteint la puberté. Je vous laisse le soin d'expliquer aux français ce type de mariage, car le moment est venu pour mettre à nu l'islam... Ne s'agit-il pas de la pédophilie déguisée ?

D'ailleurs, le prophète Mahomet, ne s'était marié avec Aïcha à 6 ans et qu'il avait consommé le nikah au moment où elle avait atteint 9 ans, alors qu'il avait 53 ans ?

M. Pujadas, demandez à votre ami l'imam Chalgoumi de vous prêter le livre du chroniqueur arabe Ibn Hicham sur la vie du prophète afin que vous puissiez faire une idée précise sur la religion de paix et d'amour. Faites-le, n'hésitez pas un instant, car je suis certain que vous allez approfondir vos

connaissances sur l'islam..

Vous savez M. Pujadas depuis l'apparition de la religion de Mahomet au VII siècle, en terre d'islam, on peut marier les fillettes dès l'âge de 2 ans et que leurs maris peuvent en jouir mais la pénétration ne se fera qu'à 9 ans conformément à la sunna. De l'imam Malek à l'imam Khomeiny, tous les exégètes musulmans sont unanimes sur ce genre de nikah.

Vous ne pouvez pas ignorer, M. Pujadas, (sinon renseignez-vous auprès de votre ami, l'imam Chalgoumi), le comportement du Mahomet vis-à-vis des femmes.

N'avait-il pas ordonné le meurtre de la poétesse Asma Bent Marwan qui lui faisait de l'ombre ? N'avait-il pas épousé Zayneb la femme de son fils adoptif Zaïd, après l'avoir fait divorcer par des versets coraniques ?

N'avait-il pas labouré Rihanna, la nuit même du massacre de sa tribu juive de Médine, les Banu Qurayza (800 à 900 morts) ?

N'avait-il pas célébré son mariage avec Safia la juive, le jour même où il avait tué son père, son frère et son mari ?

Comment allez-vous qualifier ces attitudes de Mahomet, Mr Pujadas ?

Selon Muslim, Mahomet avait dit :

« Si j'avais eu à donner l'ordre de se prosterner devant quelqu'un d'autre que Dieu, j'aurais sûrement ordonné aux femmes de se prosterner devant leur mari. Une femme ne peut pas remplir ses devoirs envers Dieu sans avoir tout d'abord accompli ceux qu'elle doit à son mari. »

« Trois choses peuvent interrompre la prière si elles viennent à passer devant : un chien noir, une femme, un âne. »

Ces hadiths, ne sont-ils des preuves supplémentaires de

l'infériorité de la femme en islam ?

Dans son livre, le jardin parfumé du Cheikh Nefzawi au XVI^e siècle, éprouve du mépris pour la femme. Il la dépeint comme un être perfide, ingrat, rusé, avide, insatisfait qui trompe tout le monde. En un mot, Allah l'a créée spécialement pour remplir l'Enfer. Pour lui, elle est immorale et mesquine.

D'ailleurs Mahomet avait dit que la plupart des femmes finiront au purgatoire : « L'enfer m'apparut en rêve et je remarquais qu'il y avait surtout des femmes qui n'avaient pas été reconnaissantes. »

La femme, en terre d'islam, est encore considérée comme une malédiction.

L'écrivaine koweïtienne Dalla Moufti, à l'occasion du 8 mars, s'est révoltée contre sa condition de femme en islam en écrivant ceci :

Dans nos pays, les hommes de religion se préoccupent de tout ce qui peut réprimer la femme, et ils abandonnent ses droits, ceux des enfants, du pauvre et du faible à qui veut bien se sentir concerné (si tant est qu'il existe)

Dans nos pays, on ne voit de la femme que son corps, son visage, sa voix, son poignet, ses yeux marqués au kohl, et ils oublient qu'elle pense et qu'elle a de l'esprit.

Dans nos pays, nous exigeons que les non-musulmans appliquent les lois de notre religion, mais lorsque nous vivons en Occident, nous rejetons leurs lois et nous cherchons à leur imposer les nôtres.

Dans nos pays, nous célébrons la mort, les guerres, et même les défaites (après avoir changé leur nom) et nous faisons la guerre à quiconque célèbre la vie.

M. Pujadas, j'attends votre réaction avec impatience à ma modeste contribution, mais en attendant, je souhaite à

l'ensemble des femmes de la terre bonne fête et surtout beaucoup de courage, à l'occasion du 8 mars...

N'en déplaise aux imams, Mesdames, sachez que sans vous, la vie n'aurait aucun sens.

Hamdane Ammar